



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal  
du 16 avril 2021**

Membres présents : M. André JACOB, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, M. Christian SCHNEIDER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MESSMER, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, M. Alexandre FRIESS, Mme Elodie ROTH,

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

**CONVENTION DE RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DU FUTUR LOTISSEMENT AU LIEUDIT MEYERACKER**

Ce point s'inscrit dans la continuité de la réunion qui s'est tenue le même jour à 19 h, à la salle des fêtes, en présence des membres du conseil municipal, animée par M. David NICOMETTE, ingénieur chez DELT'AMENAGEMENT chargé du projet de lotissement et de M. Serge GROSS, paysagiste associé au projet.

Rappel des prochaines étapes :

- dépose d'un permis d'aménager d'habitation à raison de 25 logements par hectare sur une première tranche d'environ 1.7 ha en mai 2021, incluant l'étude d'impact commune sur l'ensemble du site Meyeracker à Pfulgriesheim et Kleinfeld à Griesheim-sur-Souffel ainsi qu'un volet paysager,
- délivrance du permis d'aménager prévu pour décembre 2021,
- réalisation des fouilles diagnostic au printemps 2022,
- démarrage des travaux de viabilisation du site à l'été 2022 en l'absence de prescriptions de fouilles complémentaires par les services de l'Etat... et à l'été 2023 dans le cas contraire.

Dans le cadre du dépôt du permis d'aménager, la gestion ultérieure des voiries du futur lotissement doit être réglée. Le conseil municipal est invité à délibérer pour conclure avec le lotisseur une convention de rétrocession des voiries et des espaces communs (espaces verts) à titre gratuit et en pleine propriété à la commune de Pfulgriesheim en vue de leur intégration dans le domaine public communal. Ce point est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Le Maire annonce la tenue d'une réunion conjointe au début du mois de mai entre les communes de Pfulgriesheim et de Griesheim-sur-Souffel et de leurs aménageurs respectifs pour se présenter mutuellement leur projet.

**LE POINT SUR LES PROCEDURES DES MARCHES PUBLICS EN COURS**

**Reconstruction de l'école maternelle et création d'un accueil périscolaire à Pfulgriesheim**

Le projet est entré en phase de consultation avec la publication par la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland d'un avis d'appel public à concurrence le 9 avril 2021 sur le site [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) pour la passation d'un marché de travaux alloti, de 23 lots, en procédure adaptée. Les offres seront reçues via la plateforme dématérialisée jusqu'au 10 mai à 12 heures. La commission d'appel d'offres se réunira le 25 mai 2021 pour valider le classement des offres en vue de la notification des marchés aux titulaires au mois de juin.

Selon le calendrier « définitif » des travaux, la nouvelle école maternelle sera livrée à la Toussaint 2022 et non pas à la rentrée de septembre 2022 comme prévu initialement.

La salle des fêtes, au niveau inférieur, fera l'objet de travaux intérieurs de mise aux normes et d'embellissement extérieur afin d'harmoniser les lignes du bâtiment école maternelle-salle des fêtes.

- mise en conformité du système de désenfumage,
- restructuration du sas d'entrée,
- remplacement de trois fenêtres sur la façade Nord côté parking,

- création d'un nouveau préau de 4 m de profondeur sur toute la longueur de la façade Nord,
- pose d'un séparateur de graisses dans la cuisine,
- décaissement du parking de la salle des fêtes en vue de l'installation un dispositif d'infiltration des eaux pluviales par cagettes, travaux complémentaires prescrits par le SDEA du Bas-Rhin.

Compte-tenu des travaux complémentaires, la réouverture de la salle de fête ne pourra pas intervenir avant les mois de mars/avril 2022.

Des dispositions pratiques devront être prises rapidement pour régler différentes problématiques en lien avec le déménagement de l'école maternelle et de la garderie et la recherche de nouveaux locaux pour l'organisation des activités associatives, sportives, et les manifestations organisées d'ordinaire à la salle des fêtes.

Il ressort des discussions que le matériel non utilisé par l'école maternelle et la garderie pendant l'année de transition, pourra être stocké au presbytère. Certaines activités associatives pourraient être délocalisées dans les gymnases du Pfulgriesheim. Le traditionnel repas de Noël pourrait être organisé au Centre socio-culturel de Griesheim-Dingsheim sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire. Il sera fait un point plus précis sur ces questions lors des prochaines séances du conseil municipal.

### **Location temporaire d'un bâtiment modulaire pour l'école maternelle**

Pour mémoire (voir compte-rendu du 12 mars 2021), une négociation a été engagée le 22 mars avec les soumissionnaires des trois premiers rangs. Après réception des offres renégociées et établissement d'un second classement, la société ALTEMPO de Bennwihr-Gare est retenue pour l'attribution du marché de fourniture, de pose, de location d'un bâtiment modulaire de 161 m<sup>2</sup> pour une durée d'un an, renouvelable de 1 à 12 mois en fonction de l'avancement du chantier de travaux de reconstruction de l'école maternelle.

Les modules seront poussés vers l'arrière de la cour haute de l'école élémentaire pour empêcher toute circulation d'enfants depuis les escaliers entre les cours basse et haute. Cette implantation permet de préserver l'accès au sentier piétonnier qui longe le côté Est vers la cour basse. Selon les préconisations du marché, le bâtiment modulaire devra être en place au 10 juillet 2021. Le marché sera notifié au titulaire sous 15 jours.

### **CREATION D'UNE SERVITUDE DE COUR COMMUNE**

Ce point a déjà été évoqué en séance du 12 mars 2021. Le Maire rappelle qu'il convient de créer une servitude de cour commune de 4.23 m<sup>2</sup> sur un fonds privé, parcelle 586 en section 15, au profit d'un fonds public appartenant au domaine public communal, parcelle 606 en section 15, sur laquelle est édifée la nouvelle école maternelle. Cette servitude doit faire l'objet d'un acte notarié, nécessaire à l'obtention du permis de construire de la nouvelle école maternelle et de création de l'accueil périscolaire au 1a rue des Acacias. La servitude de cour commune instaurera une zone d'inconstructibilité sur le fonds privé autour de l'angle Nord-Ouest de la toiture du futur bâtiment école maternelle permettant ainsi de restaurer la distance minimale de recul de 3 m prescrite par l'article 2.2. UB du règlement du PLU intercommunal par rapport au fonds voisin. L'accord du propriétaire privé ayant été recueilli, le conseil municipal à l'unanimité, adopte ce point, et autorise le Maire à signer l'acte de constitution de la servitude au nom de la commune de Pfulgriesheim.

### **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES**

Sur proposition du trésorier, le Maire présente le service de paiement en ligne (par carte bancaire ou sur l'application PAYFiP de la Direction Générale des Finances Publiques) des titres de recettes émises par la commune. Ce service est appelé à être mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide d'ajourner ce point dans l'attente d'informations complémentaires relatives au coût de ce service.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG-ACKERLAND**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la mise à disposition de la salle des fêtes pour le service de la cantine scolaire fait l'objet d'une participation financière versée à la commune par la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland. La précédente convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2019 dans l'attente de l'harmonisation des règles de défraiement des communes qui mettent les locaux nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Le nouveau projet de convention de partenariat de 2020 à 2022 fixe les contributions à verser à raison de 0.118 €/heure/enfant. Le conseil municipal, à l'unanimité, et par délibération valide cette tarification et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

## **TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG-ACKERLAND**

La compétence « organisation de la mobilité » a été prise par la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland en date du 25 mars suite à la loi LOM du 26 décembre 2019 (Loi d'Orientation des Mobilités). Cette compétence ne remet pas en cause les services de transport interurbains et scolaires gérés par la Région Grand Est, mais autorise l'EPCI à développer des services de transport complémentaires au sein du territoire intercommunal. Le conseil municipal est invité à confier la compétence « Organisation de la mobilité » à la Communauté de Communes du Kochersberg, Ce point est adopté à l'unanimité.

## **DIVERS**

### **CAMPAGNE DE DEPLOIEMENT DES COMPTEURS GAZIERS COMMUNICANTS**

Le concessionnaire R-GDS projette de remplacer l'intégralité du parc des compteurs gaziers dans la commune de Pfulgriesheim à partir de 2023. Une information sera faite à ce sujet dans le BIC de juillet 2021. Cette nouvelle solution à mettre en œuvre dans 119 communes du Bas-Rhin permettra une transmission journalière des relevés de consommation, via des ondes radios jusqu'à un récepteur placé sur un point haut dans un bâtiment public. Grâce à la transmission radio de ces données, les factures seront calculées au réel des consommations de chaque foyer et non plus sur une base estimative. La mise en place du compteur communicant reste facultative. Toutefois, si l'abonné souhaite conserver son compteur actuel, il pourra le faire, mais dans ce cas le relevé semestriel à faire par l'agent lui sera facturé. La commune, partie prenante, dans cette évolution technologique, pourrait héberger le récepteur de télétransmission dans le bâtiment de la Mairie. Le conseil municipal, à l'unanimité, acte ce principe et autorise le Maire à signer la convention d'installation du dispositif de télérelève dans le bâtiment Mairie avec le concessionnaire R-GDS.

## **TOUR DU VILLAGE**

Un tour du village sera organisé samedi 24 avril dans la commune pour relever l'ensemble des petits travaux à faire (entretien des espaces verts, élagage des arbres, entretien des bâtiments, mise en place d'une signalétique de sécurité enfants, réfection des marquages au sol, rajout des panneaux d'interdiction ou de signalisation...). Rendez-vous est donné place la Mairie à 9 h 30 à tous les conseillers municipaux.

## **PROGRAMME NATIONAL PONTS**

La commune de Pfulgriesheim, sur la sollicitation de la Préfecture du Bas-Rhin, s'est inscrite auprès du CEREMA pour demander une évaluation gratuite de l'état de ses ponts et murs de soutènement dans la commune (rue de la Montée derrière la ferme MEHN ?). Le recensement et le diagnostic des ouvrages seront faits entre l'été 2021 et l'été 2022 en vue d'élaborer un carnet d'entretien pour chaque pont ou mur concerné.



## TOUR DE TABLE

M. Sébastien DURST estime qu'il faut rafraichir les marquages au sol rue de Pâques et rue de la Citadelle.

Mme Corinne ZEISSLOFF s'inquiète de la qualité des repas de la cantine scolaire servis aux enfants. Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire aux affaires scolaires présente le traiteur Poivre et Sel qui a été retenu par la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et qui travaille avec des producteurs locaux et livre également des repas dans les EHPAD.

M. Alexandre FRIESS informe que le défibrillateur extérieur de la salle des fêtes a été emporté par les sapeurs pompiers de Griesheim-sur-Souffel et remis en place sans être utilisé. Il demande que le matériel soit contrôlé. Il sera fait appel à la société CARDIAPULSE qui assure la maintenance de cet équipement.

Mme Liliane BAUER a assisté aux visites périodiques des deux gymnases qui se sont tenues le 12 avril 2021. Aucune observation n'a été formulée par le contrôleur du SDIS.

Mme BAUER, vice-présidente de la commission BIC, fixe la prochaine réunion consacrée à l'élaboration du sommaire du numéro de juillet au lundi 10 mai à 19 heures. M. le Maire en présentera le compte-rendu lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Suite au développement d'une nouvelle activité extérieure par l'association Aux Prés de nos Enfants, la commune a donné son accord pour l'utilisation du terrain d'entraînement les mercredi et samedi matin. En cas d'intempéries, les séances pourront avoir lieu sur le plateau d'évolution de l'école élémentaire.

M. Claude AFFOLTER a informé le Club du 3<sup>e</sup> âge que le projet de piste cyclable entre Pfulgriesheim et Lampertheim, le long de la RD 64, va se concrétiser en 2021 (cf PV du 12 février 2021). Une première réunion de travail se tiendra le 6 mai 2021 en Mairie de Lampertheim. A ce sujet, M. Paul LOSSEL demande confirmation du versement d'une indemnité aux agriculteurs sur les parcelles incluses dans le tracé de la future piste.

M. AFFOLTER informe l'assemblée que le Club de football a pu récupérer deux buts à 7 pour le terrain d'entraînement offerts par la commune de Wingersheim. Un message de remerciements a été adressé aux élus de la commune.

M. AFFOLTER transmet à l'assemblée les remerciements d'une famille en deuil habitant le village qui a été très touchée de recevoir une carte de condoléance de la part de la municipalité.

Il est signalé enfin que les deux ATSEM de l'école maternelle se sont portées volontaires auprès de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland pour assurer à titre bénévole une journée d'accueil des enfants prioritaires admis en garderie à Truchtersheim pendant les vacances scolaires de Pâques du 12 au 23 avril 2021.

Fin des débats à 22 h 33.